Bruxelles, le 29 juin 2016

Réunion informelle à 27
Bruxelles, le 29 juin 2016
Déclaration

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres, ainsi que les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne, déplorons vivement le résultat du référendum au Royaume-Uni mais nous respectons la volonté exprimée par une majorité de la population du Royaume-Uni. Jusqu'à ce que le Royaume-Uni quitte l'UE, le droit de l'UE continue de s'appliquer à l'égard du Royaume-Uni et sur son territoire, pour ce qui concerne aussi bien les droits que les obligations.
2. Il est nécessaire d'organiser le retrait du Royaume-Uni de l'UE de manière ordonnée. L'article 50 du TUE constitue la base juridique de ce processus. Il appartient au gouvernement du Royaume-Uni de notifier au Conseil européen l'intention du Royaume-Uni de se retirer de l'Union. Cela devrait se faire aussi rapidement que possible. Il ne saurait y avoir de négociation d'aucune sorte tant que cette notification n'a pas eu lieu.
3. Une fois cette notification reçue, le Conseil européen adoptera des orientations pour les négociations à mener en vue d'un accord avec le Royaume-Uni. Dans le cadre du processus à venir, la Commission européenne et le Parlement européen joueront pleinement leur rôle conformément aux traités.

4. Nous espérons que, à l'avenir, le Royaume-Uni sera un partenaire proche de l'UE et nous attendons avec intérêt que le Royaume-Uni fasse part de ses intentions à cet égard. Tout accord qui sera conclu avec le Royaume-Uni comme pays tiers devra être équilibré en ce qui concerne les droits et les obligations. L'accès au marché unique passe obligatoirement par l'acceptation de chacune des quatre libertés.
5. Le résultat du référendum au Royaume-Uni crée une situation nouvelle pour l'Union européenne. Nous sommes déterminés à rester unis et à œuvrer dans le cadre de l'UE pour relever les défis du XXIe siècle et trouver des solutions dans l'intérêt de nos nations et de nos populations. Nous nous tenons prêts à faire face à toute difficulté susceptible de découler de la situation actuelle.
6. L'Union européenne constitue une réalisation historique en termes de paix, de prospérité et de sécurité sur le continent européen, et elle reste notre cadre commun. Dans le même temps, de nombreuses personnes font part de leur mécontentement à l'égard de la situation actuelle, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national. Les Européens attendent davantage de nous pour ce qui est d'assurer la sécurité, de générer des emplois et de la croissance et de donner l'espoir d'un avenir meilleur. Nous devons répondre à cette attente, d'une façon qui nous unit, en particulier dans l'intérêt des jeunes.
7. C'est pourquoi nous engageons aujourd'hui une réflexion politique afin de donner une impulsion à la poursuite des réformes, conformément à notre programme stratégique, et au développement de l'UE à 27 États membres. Il faut pour cela que les chefs d'État ou de gouvernement fassent preuve de leadership. Nous reviendrons sur cette question lors d'une réunion informelle en septembre, à Bratislava.